

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2016

Informations municipales

Monsieur le Maire débute la séance par quelques informations :

- Béguinage : Le chantier se poursuit normalement. Les 20 logements T3 devraient être livrés avant l'été 2017.
- ZAC Pasteur : les travaux ont démarré cet été et se déroulent normalement. La commercialisation des terrains à bâtir a également été lancée. Elle montre un grand intérêt des particuliers pour ce lotissement, puisqu'une grande partie des lots a déjà été réservée. Ce succès pousse l'aménageur à rapidement débuté le lancement de la deuxième phase de la ZAC Pasteur
- Nitrochimie : Le site a fait l'objet d'une décision du bureau communautaire d'Artois Comm. Ainsi, il a été décidé à l'unanimité de solliciter l'Etablissement Public Foncier pour engager des négociations pour acheter le site à EPC, son propriétaire. A terme, Artois Comm devrait donc racheter cette propriété, qui deviendrait un prolongement naturel du parc Marcel Cabiddu. Les études menées par des cabinets spécialisés montrent qu'il pourrait y être implantée une ZAC verte, rassemblant des activités de loisirs, de tourisme et économiques, autour du développement durable.
- Achats groupés d'énergie : Il est proposé aux habitants de Billy-Berclau de bénéficier d'une offre groupée d'électricité et de gaz. Une réunion publique a déjà réuni une cinquantaine de personnes et il est toujours possible d'y souscrire, par internet.
- Distribution d'un pack d'ampoules leds : Dans le cadre des certificats d'économies d'énergie, une distribution de leds est proposée aux habitants, ne dépassant pas un certain seuil de ressources. Cette opération ne coûte rien à la commune.

Etaient présents : MM. et Mmes DELCROIX D, BOSSART S, ROGEZ S, POTEAU FLOTAT N, HUBERT B, BLANQUART G, BLONDIAU JM, MOYAERT D, GRUCHALA D, AMAND N, TARTAR M, VAN STAEN R, DAMBRAIN C, GOUDSMETT G, WALLEZ A, BAINAS F, FABRYCZNY I, BOULET JL, ABRIKOSSOF M, BLAIRY D, PLESSIET A.

Etaient absents (excusés) : MM et Mmes WATERLOT M (proc à BOULET JL), HENNEBELLE M (proc à VAN STAEN R), QUEVA A (proc à BOSSART S), BOCQUET M, VROMAINE R (proc à PLESSIET A), TOURNEMINE I (proc à BLAIRY D)

Avant de procéder aux délibérations, Mme Dorothee MOYAERT et M. Didier GRUCHALA sont désignés secrétaires de séance

Procurations

Martine WATERLOT à Jean Luc BOULET
Michel HENNEBELLE à Renée VAN STAEN
Alain QUEVA à Steve BOSSART
Robert VROMAINE à Alain PLESSIET
Isabelle TOURNEMINE à David BLAIRY

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 27 juin 2016

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 27 juin 2016.

Procès-verbal par 22 voix et 4 oppositions : M. PLESSIET et M. VROMAINE (par proc.) M. BLAIRY et Mme TOURNEMINE (par proc.)

Institution et vie politique

Accord sur le nombre et les modalités de répartition des sièges composant le Conseil Communautaire issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de BETHUNE BRUAY et environs (Artois Comm.) et les communautés de communes Artois Flandres (CCAF) et Artois Lys (CCAL)

Rapporteur : Mme Nelly POTEAU

Madame Poteau explique que par arrêté en date du 8 juin 2016, Madame la Préfète a arrêté le projet de

périmètre de la future communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de BETHUNE BRUAY et environs (Artois Comm.) et les communautés de communes Artois Flandres (CCAF) et Artois Lys (CCAL).

Cet arrêté a été notifié à toutes les communes membres comprises dans le périmètre afin que les conseils municipaux émettent un avis.

Il convient donc au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la nouvelle communauté d'agglomération qui rassemble 280 000 habitants pour 100 communes dont 62 de moins de 2 000 habitants. 154 délégués siègeront au Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité

Accord sur la modification statutaire de la nouvelle agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de BETHUNE BRUAY et environs (Artois Comm.) et les communautés de communes Artois Flandres (CCAF) et Artois Lys (CCAL)

Rapporteur : Mme Nelly POTEAU

Madame Poteau explique que par arrêté en date du 8 juin 2016, Madame la Préfète a arrêté le projet de périmètre de la future communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de BETHUNE BRUAY et environs (Artois Comm.) et les communautés de communes Artois Flandres (CCAF) et Artois Lys (CCAL).

Afin d'harmoniser l'exercice des compétences sur l'ensemble du nouveau périmètre et ainsi stabiliser les statuts de la nouvelle agglomération, il convient d'engager une modification statutaire pour l'ensemble des compétences.

Adopté à l'unanimité

Accord sur le nom et le siège de la nouvelle agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de BETHUNE BRUAY et environs (Artois Comm.) et les communautés de communes Artois Flandres (CCAF) et Artois Lys (CCAL)

Rapporteur : Mme Nelly POTEAU

Madame Poteau annonce que par arrêté en date du 8 juin 2016, Madame la Préfète a arrêté le projet de périmètre de la future communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de BETHUNE BRUAY et environs (Artois Comm.) et les communautés de communes Artois Flandres (CCAF) et Artois Lys (CCAL).

Le Conseil Communautaire réuni le 21 septembre 2016 a proposé et adopté le nom de

Communauté d'agglomération BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

et a fixé le siège à "Hôtel Communautaire – 100 Avenue de Londres BP 40548 62400 BETHUNE"

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre son avis sur cette dénomination et son siège.

Il est précisé que le nom d'ARTOIS COMM. continuera à être utilisé.

Adopté à l'unanimité

Approbation du rapport du délégataire d'eau potable – exercice 2015

Rapporteur : Mme Nathalie AMAND

Le Conseil Municipal est invité à approuver le rapport annuel du délégataire du service public d'eau potable (VEOLIA) - exercice 2015;

Adopté à l'unanimité

Approbation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement exercice 2015

Rapporteur : M. Jean Marc BLONDIAU

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le rapport.

Adopté à l'unanimité

Approbation du rapport d'activité du SIZIAF – exercice 2015

Rapporteur : M. Steve BOSSART

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le rapport du SIZIAF.

Quelques informations :

Le SIZIAF est un syndicat mixte composé d'Artois Comm et de la communauté d'agglomération de Lens et Liévin. Il est propriétaire de six bâtiments, qui héberge 18 locataires. Ces loyers représentent un montant de 836 518€ en 2015. Le Boulevard Sud a fait l'objet d'une réhabilitation complète avec la création d'un nouveau giratoire, une nouvelle chaussée, une voie piétonne et cycliste et des aménagements paysagers.

Le Bâtiment regain bis a également été livré. Concernant le site Filartois, une convention a été signée avec l'établissement public foncier pour une déconstruction et revente à terme au SIZIAF. De même, l'EPF a été sollicité pour racheter les bâtiments libérés dans le cadre du plan de compactage de la Française de Mécanique. En 2015, l'usine Atlantic a également été inaugurée et les sociétés COTEP et cityplast se sont implantées sur le parc industriel. Enfin, le label Iso 14001 a de nouveau été décerné au SIZIAF pour la dixième année consécutive.

Adopté à l'unanimité

Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energie 62

Rapporteur : M. Jean Marc BLONDIAU

Monsieur Blondiau demande au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la FDE62.

Cette modification a fait l'objet d'une délibération adoptée par le Comité Syndical le 19 mars 2016 et porte sur :

- la mise à jour des compétences de la Fédération vis à vis de la loi sur la Transition Energétique et Croissante Verte, loi n° 2015-992 du 17 août 2015
- la mise à jour des adhérents vis à vis de la loi MAPTAM, loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 ; la communauté urbaine d'ARRAS (CUA) devient adhérente en lieu et place des communes qui la composent
- la représentation et le mode d'élection des membres du comité syndical. Le comité syndical est composé de 35 membres titulaires et 35 membres suppléants, il convient désormais de prendre en compte dans la composition du comité syndical la répartition entre les représentants de la CUA et ceux des communes hors CUA en application du principe de proportionnalité.
- la modification du siège social, fixé à DAINVILLE.

Adopté à l'unanimité

Compte rendu des décisions

Rapporteur : M. Steve BOSSART

Conformément aux dispositions des articles L 2122.22 et 23 du CGCT, Monsieur Bossart rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire (*document joint en annexe*).

Fonction Publique

Renforts

Rapporteur : Mme Séverine ROGEZ

Madame Rogez rappelle que la loi permet de recruter des agents non titulaires pour renforcer temporairement les services municipaux afin de faire face à des besoins d'accroissement temporaire d'activité ou d'accroissement saisonnier d'activité.

La délibération du 21 avril 2016 avait autorisé le recrutement de personnels durant certaines périodes de l'année. Il est demandé au Conseil Municipal d'y apporter 2 modifications à savoir :

- pour la période du 18 au 28 octobre : recrutement de 3 personnes au lieu de 2
- modification de la période de décembre à savoir du **12 au 23 décembre** au lieu du 5 au 16 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité

Finances

Attribution de subventions

Rapporteur : Mme Geneviève BLANQUART

Madame Blanquart demande au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- | | |
|---|------------|
| - ACOM France (association des communes minières de France) | 1 254,55 € |
| - CIASFPA | 8 395,00 € |
| - Conseil National des villes et villages fleuris | 200,00 € |

Adopté à l'unanimité

Demande de garantie d'emprunts (Maisons et Cités SOGINORPA)

Rapporteur : M. Bernard HUBERT

Monsieur Hubert explique que Maisons et Cités SOGINORPA réalise un programme de construction de 20

logements (béguinage) rue J.J. Rousseau à BILLY-BERCLAU.

Les emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations doivent faire l'objet d'une garantie délivrée par la commune. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette garantie.

Adopté à l'unanimité

Demande de garantie d'emprunts (Territoires Soixante Deux)

Rapporteur : M. Bernard HUBERT

Monsieur Hubert explique que dans le cadre du traité de concession signé en février 2011, la ville de BILLY-BERCLAU a confié l'aménagement de la ZAC PASTEUR à Territoires Soixante Deux.

Le prêt consenti par le Crédit Agricole à Territoires Soixante Deux doit faire l'objet, conformément à l'article 25 du traité de concession, d'une garantie d'emprunt de la commune.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette garantie.

Adopté par 24 voix pour et deux abstentions (MM. PLESSIET et VROMAINE par proc.)

Autorisation de paiement par tickets CESU pour la régie "garderie municipale"

Rapporteur : Mme Séverine ROGÉZ

Il est proposé au Conseil Municipal un nouveau moyen de paiement pour l'encaissement de la régie "garderie municipale". Il s'agit du règlement pour ticket CESU.

Adopté à l'unanimité

Reprise d'une concession au columbarium

Rapporteur : Mme Nelly POTEAU

Madame Poteau annonce qu'une famille a acquis une concession cinquantenaire au columbarium de BILLY-BERCLAU en 2012. Or, elle souhaite la rétrocéder à la commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le rachat de cette concession qui se fera prorata temporis. Est exclue du remboursement la part (1/3) imputée au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Le montant total du remboursement s'élèvera donc à 42/50ème de 800 € (part versée au budget communal) soit **736 €**.

Adopté à l'unanimité

Domaine et patrimoine

Vente de l'immeuble 3 rue A. France

Rapporteur : M. Jean Marc BLONDIAU

La commune va procéder à la vente de l'immeuble situé 3 rue A. France à BILLY-BERCLAU, cadastré AK 8, destiné jusqu'alors au stockage de matériels des services techniques.

Le service des domaines, par avis en date du 30 juin 2016 a estimé la valeur de ce bâtiment à 56 000 €.

La SARL l'Art du Bois, jeune société installée récemment, souhaite accroître son activité professionnelle et en propose l'acquisition au prix estimé soit 56 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'en autoriser la vente au prix estimé, les frais de Notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur Boulet ne prend pas part au vote.

Adopté par 25 voix pour.

Acquisition d'une bande de terrain pour création d'un piétonnier

Rapporteur : Mme Nelly POTEAU

Madame Poteau rappelle que par délibération en date du 27 juin dernier, le Conseil Municipal a accepté l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AO 240, classée en zone agricole au PLU et située rue J. Ferry.

Il s'agit d'une bande de 4 m de large sur la totalité du linéaire pour une superficie totale de 705 m², qui permettra la création d'un cheminement piétonnier pour sécuriser l'accès à la base de loisirs.

Il y a lieu de revoir le montant de l'indemnité d'éviction due au locataire cultivant la parcelle. Il est proposé le montant qui correspond à celui attribué dans notre secteur à savoir : 1,637 € le m². Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette indemnité et d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié.

Adopté à l'unanimité

Acquisition d'une bande de terrain pour implantation d'une réserve incendie

Rapporteur : M. Jean Marc BLONDIAU

Monsieur Blondiau explique que dans le cadre du schéma de défense incendie, il est prévu l'installation d'une réserve incendie de 60 m³ dans la rue J. Ferry. L'emplacement a été fixé en bordure de la voie près de la station de lavage. Il s'agit d'une partie de la parcelle AO 323 sur une superficie d'environ 160 m². Le propriétaire, la société ATAC a donné son accord pour une cession à l'euro symbolique. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal est invité à accepter cette acquisition et à autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

Adopté à l'unanimité

Jeunesse

Ouverture des accueils de loisirs et du CAJ pendant les petites vacances scolaires en 2016-2017 et recrutement des équipes encadrantes

Rapporteur : Mme Séverine ROGÉZ

Madame Rogez propose au Conseil Municipal l'ouverture des accueils de loisirs et du CAJ pendant les petites vacances scolaires de la manière suivante :

Accueil de loisirs "primaires et maternelle"

Ces accueils seront ouverts pendant les vacances d'hiver, de printemps et de la Toussaint.

Les enfants seront accueillis de 9 h à 17 h avec repas ou à la demi-journée de 13 h 30 à 17 h.

A cet effet, il convient de recruter au maximum 12 animateurs (le taux d'encadrement sera fonction de l'effectif des enfants inscrits).

La direction de l'accueil est assurée par 2 agents diplômés du service Jeunesse.

CAJ

Cette structure permanente d'accueil et d'animation en direction des adolescents fonctionnera du lundi au samedi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h pendant les vacances d'hiver, de printemps et de la Toussaint et de Noël.

A cet effet, il convient de recruter au maximum 3 animateurs pour chaque période (le taux d'encadrement sera fonction de l'effectif des enfants inscrits).

Adopté à l'unanimité

Une question est ajoutée à l'ordre du jour

Renfort temporaire

Rapporteur : Mme Séverine ROGÉZ

Madame Rogez demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le recrutement temporaire d'un adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 17 h/semaine du 1^{er} au 21 octobre 2016 pour le service Jeunesse, rémunéré à l'indice brut 340.

Adopté à l'unanimité